



ÉLABORATION

Maîtrise d'œuvre

Cabinets d'urbanisme

AMENA-Etudes

TOUT EST PAYSAGE

Arrêté le:

Approuvé le:

Exécutoire le:

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE

1/6000e

4.2

ZONES DU PLU

- UA (noyau villageois)
- UB (extension du noyau villageois)
- UC (hameaux et quartiers disjoints)
- AU (zone à urbaniser ouverte)
- AUC (zone à urbaniser fermée)
- N (zone naturelle)
- Ntvb (secteur de corridor écologique)
- Nzh (secteur de zone humide)
- Nep (secteur naturel d'espèces protégées)
- A (zone agricole)
- Ap (secteur pour préserver la perspective paysagère sur le bourg)

Emplacement Réserve

N°	DESTINATION	SURFACE	BÉNÉFICIAIRE
1	Création d'une station d'épuration	11500 m ²	Commune de Paulhac
2	Création d'un cimetière	4000 m ²	Commune de Paulhac
3	Création de jardins potagers	1700 m ²	Commune de Paulhac
4	Création d'une halle et d'un espace public	4200 m ²	Commune de Paulhac
5	Création d'un parking	910 m ²	Commune de Paulhac
6	Aménagement d'un carrefour sur la RD32 (chemin de la Graille)	840 m ²	Commune de Paulhac
7	Création d'un trottoir	280 m ²	Commune de Paulhac
8	Création d'un chemin piéton et passage de la canalisation de la station d'épuration	4350 m ²	Commune de Paulhac

Construction réalisée non cadastrée

Espace Boisé Classé

Patrimoine naturel identifié au titre de l'article L.151-23 du CU

- Continuité écologique à préserver
- Station d'espèces flores protégées
- Frange arborée du centre-bourg à préserver
- Arbre remarquable identifié à protéger

Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU

*

N°	LIBELLÉ
1	Pigeonnier
2	Portail d'entrée
3	Pigeonnier

Changement de destination identifié

o

N°	LIBELLÉ
1	Grange associée à une porchère
2	Grange traditionnelle
3	Dépendances
4	Hangar
5	Granges et annexes
6	Anciennes stabulations
7	Grange

